

CONSEIL NATIONAL DES OPERATIONS FUNERAIRES

Séance plénière du 6 décembre 2018

Relevé de conclusions

Propos introductif

Le directeur général des collectivités locales, président du Conseil national des opérations funéraires (CNOF), a accueilli M. Jean-Pierre SUEUR, ancien ministre, sénateur, en préambule des travaux.

M. Jean-Pierre Sueur a été invité à l'occasion des dix ans de la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire, dont il est à l'origine et dont il a accepté de dresser le bilan devant les membres du CNOF.

Il a notamment évoqué certaines questions non traitées par cette loi : le prix des obsèques (taux de TVA appliqué) et de sa transparence encore insuffisante malgré les devis-modèles obligatoirement fournis par les opérateurs funéraires, les contrats obsèques (complexité de leur financement, liberté dans le choix du prestataire in fine), la place des cendres au sein du cimetière, ainsi que les soins de thanatopraxie (prestations, prix). Sur ce dernier point, il précise qu'un rapport sera prochainement publié dans le cadre d'une mission d'information conduite par le Sénat.

I. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 5 avril 2018

Le procès-verbal de la séance plénière du 5 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

II. Point d'information sur le projet d'accord franco-belge sur le transport de corps par voie terrestre

Le CNOF prend acte de l'avancement du projet d'accord franco-belge sur le transport de corps par voie terrestre, dont la version technique est désormais finalisée. Une ultime validation de la part des autorités belges doit intervenir, avant la signature de l'accord par les deux Etats.

III. Textes réglementaires en cours de validation

Un point d'information sur les projets de texte en cours de rédaction ou de validation est effectué par la direction générale de la santé (ministère des solidarités et de la santé) :

- l'arrêté d'application du décret n° 2018-966 du 8 novembre 2018 relatif aux cercueils ;
- l'arrêté fixant les conditions d'organisation de la formation et de l'examen d'accès au diplôme national de thanatopracteur, à enrichir des conclusions du futur rapport de la mission d'information du Sénat et de la mission inter-inspection IGAS-IGA ;
- un point d'information est également effectué sur les travaux engagés, de façon conjointe avec le ministère de l'intérieur, sur la réforme des crématoriums.

Par ailleurs, la direction générale des collectivités territoriales annonce qu'une évolution réglementaire est en cours de réflexion afin de permettre la réouverture des cercueils en provenance d'un autre Etat et destinés à être crématisés. Cette proposition fait l'objet d'une présentation au CNOF, qui sera appelé à émettre un avis au projet de décret qui résultera des travaux en cours.

IV. Point d'étape sur l'avancée des groupes de travail du CNOF

Pour mémoire, les groupes de travail sont les suivants :

- GT n° 1 : Soins de conservation
- GT n° 2 : Numérisation et dématérialisation
- GT n° 3 & 5 fusionnés en septembre 2018 : Nouveaux modes de sépultures et équipements funéraires
- GT n° 4 : Formation et qualifications professionnelles

Les rapporteurs des groupes de travail font état de la satisfaction des participants quant à l'avancée des travaux dont ils se sont emparés au cours de l'année. Grâce à la participation active de l'ensemble des participants, chaque groupe a en effet produit ou s'apprête à produire des outils d'aide à la décision (cartographie interactive des crématoriums, guides thématiques de recommandations et de bonnes pratiques), à la dématérialisation et à la simplification des procédures pour les opérateurs funéraires, mais aussi des projets d'écritures modifiant la réglementation actuelle lorsque cela s'avère nécessaire.

Pour le GT n° 1 :

Dans le cadre du suivi des travaux relatifs aux alternatives aux formaldéhydes, un courrier d'information va sensibiliser les professionnels sur le sujet et le risque potentiel d'utilisation d'un produit présenté comme alternative au formaldéhyde, dans l'attente de son autorisation de mise sur le marché français en qualité de produit biocide.

En 2019, le groupe se saisira de la question des prescriptions techniques relatives aux salles de soins en vue de produire un guide pratique dédié.

Pour le GT n° 2 :

En parallèle du travail effectué sur la dématérialisation du certificat de décès et le déploiement du répertoire des opérateurs funéraires (ROF) qui devra être opérationnel courant 2019, le formulaire unique de déclaration en mairie des actes consécutifs au décès, élaboré par le groupe de travail, est présenté aux membres du CNOF, avant de faire l'objet d'une mise en forme CERFA.

L'avis du CNOF est sollicité sur ce formulaire.

- ➔ Vote favorable à l'unanimité, sous réserve d'ultimes modifications de forme à apporter. Aucune abstention.

En 2019, le travail se poursuivra également pour généraliser le formulaire unique de demande d'habilitation.

Pour le GT n° 3 & 5 fusionnés :

Une large diffusion du « *Guide de recommandations relatif aux urnes funéraires et aux sites cinéraires* », conçu par le groupe sera effectuée via le site internet de la DGCL. Il y sera ajouté un glossaire, à la demande des membres du CNOF.

En 2019, le groupe s'attachera à réaliser des guides sur les thématiques « *Cérémonies et rites funéraires* », « *Crémation* » et « *Cimetières* » comme autant d'outils mis à la disposition des élus, des opérateurs funéraires et des familles. Il poursuivra les réflexions relatives aux alternatives à l'inhumation et à la crémation.

L'avis du CNOF est sollicité sur le projet de « cimetière sylvestre privé » (espace cinéraire) proposé dans le cadre du dispositif France expérimentation.

→ Vote défavorable à l'unanimité, aucune abstention.

Un courrier de notification sera adressé en ce sens au porteur du projet.

Pour le GT n° 4 :

Les modalités du projet de réforme de la formation ayant été définies cette année, il est désormais question d'un projet de modification de la réglementation relative aux diplômes et à la formation de maître de cérémonie et de conseiller funéraire. L'objectif est de poursuivre le renforcement de la qualité des diplômes délivrés et de la professionnalisation des diplômés. Un projet d'arrêté et de décret seront ainsi soumis au CNOF du printemps 2019.

Le directeur général
des collectivités locales



Bruno DELSOL

